



Problème de cumul de CDD

Par **Teckmaintenance**, le **27/12/2023** à **14:30**

Bonjour,

J'ai signé un cdd de 14 mois et mon patron souhaite renouveler celui-ci pour 4 mois supplémentaires. Il s'arrête le 31 décembre 2023 et le nouveau commencerait le 2 janvier 2024. Je suis donc privé de mon 1er janvier !

Est-ce qu'on peut considérer qu'il y a continuité du premier ?

Puis-je réclamer mes 10% de précarité et mon solde à la fin du cdd de 14 mois tout en acceptant le nouveau contrat ?

Merci pour vos réponses,

cordialement.

Par **miyako**, le **27/12/2023** à **22:04**

Bonsoir,

Est-il indiqué sur votre CDD actuel contrat renouvelable ?

Cordialement

Par **janus2fr**, le **28/12/2023** à **08:51**

Bonjour,

Si c'est un renouvellement, il n'y a pas d'interruption.

S'il y a interruption, c'est un nouveau CDD.

Si c'est un nouveau CDD, il faut vérifier que le délai de carence n'est pas applicable.